

354/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absente : Cyrielle MOY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Objet : Lancement du réseau de lecture publique des communes de Morlaix Communauté – Penn-da-Benn, adoption de la charte de fonctionnement et prise en compte des règles de fonctionnement du réseau

Le 8 septembre s'est ouvert le réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté. Il est composé de 20 médiathèques et de points relais répartis sur le territoire. Il s'agit de la concrétisation du projet culturel du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté et du travail de concertation engagé entre les élus locaux, médiathécaires professionnels, bénévoles et la Bibliothèque départementale du Finistère.

Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement, soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée aux communes. La charte est jointe en annexe 1.

Cette charte comprend 3 axes principaux :

- Le quotidien des bibliothécaires,
- Le développement et la valorisation des collections,
- Les espaces physiques et numériques des bibliothèques.

Y sont annexées les règles de fonctionnement du réseau présentées (annexe 2). Elles viennent compléter le règlement intérieur de chaque médiathèque. Ainsi, lors de la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque de Guerlesquin, et afin d'assurer une concordance avec les règles de fonctionnement du réseau, ces règles seront prises en compte.

La charte met également en évidence les avantages apportés par le réseau aux usagers pour lesquels l'inscription dans une des médiathèques donnera l'accès à toutes les autres et à leurs collections de façon libre et gratuite.

Une navette de Morlaix Communauté assurera le transit des documents qui pourront être réservés, empruntés et rendus dans n'importe laquelle de ces médiathèques et points relais. Les règles de prêt sont harmonisées.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

- La charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté,
- La prise en compte des règles de fonctionnement du réseau lors de la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque.

Tels que présentés et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent :

- La charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté,
- La prise en compte des règles de fonctionnement du réseau lors de la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque.

Tels que présentés et autorisent le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Laurence LE ROY-TASSEL